Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 14 septembre 2026

Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers
82, rue des Martyrs de la Résistance et de la Déportation 33540 Sauveterre-de-Guyenne
www.ruralesentredeuxmers.fr \\ s.canu@ruralesentredeuxmers.fr \\ 05 56 71 81 76

L'an deux mille vingt-six, le 14 du mois de septembre à 18 heures 30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, convoqués le 8 septembre 2026 par Daniel BARBE, président, se sont assemblés en session ordinaire à Sauveterre-de-Guyenne.

Présents : Monsieur Marcel ALONSO, Madame Émilie BAILLET, Monsieur Daniel BARBE, Madame Évelyne BONNOTTE, Monsieur Michel BRUN, Madame Maryse CHEYROU, Madame Pascale CONAN, Monsieur Philippe CUROY, Monsieur Yves D'AMÉCOURT, Madame Carole DELADERRIÈRE, Monsieur Michel DELBARY, Madame Laurence DUCOURT, Monsieur Marcellin DUPART, Madame Véronique DUPORGE, Monsieur Daniel DUPRAT, Madame Tania DURAND (arrivée à 20 h), Madame Danièle FOSTIER, Madame Christiane FOUILHAC, Monsieur Éric GUÉRIN, Madame Émilie GUIARD, Madame Valérie HATRON, Madame Anaïs HESPEL , Monsieur Nicolas HURPEAU, Monsieur Alain JEAN, Monsieur Olivier JONET, Madame Sandrine KIES, Monsieur Éric LACHAIZE, Monsieur Joël LE HOUARNER, Monsieur Benjamin MALAMBIC, Madame Fabienne MODET, Monsieur Christophe MOTHES, Monsieur Jacques MOULINE, Monsieur Laurent NOËL, Monsieur Christophe OLIVIER, Madame Annie-Christine PELLEGRINO, Madame Marjorie PÉON, Monsieur Jean-Paul POUJON, Monsieur Jean-Marc PRA, Monsieur Daniel RAOULT, Madame Christelle RAVERDY, Monsieur Bernard REBILLOU, Madame Myriam RÉGIMON, Monsieur Dominique ROBERT, Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNER, Madame Jacqueline SERRE, Monsieur Colin SHERIFFS, Monsieur Lionel SOLANS (arrivé à 20h), Madame Sylvie TESSIER et Monsieur Jérôme VIALA

Représentés : Monsieur Philippe COURDILLE par Monsieur Colin SHERIFFS, Monsieur Frédéric DEJEAN par Monsieur Alain JEAN, Monsieur Christophe MIQUEU par Monsieur Daniel BARBE (à partir de 20 h) et Madame Noella SAME par Monsieur Christophe OLIVIER

Excusés : Madame Sandrine ALLAIN, Monsieur Bernard DALLA-LONGA, Monsieur Frédéric MAULUN, Monsieur Michel REDON et Monsieur Jean-Arnaud TASTET

Absents : Monsieur Daniel AUBERT, Madame Cécile BAREYRE, Madame Marie-France DALLA-LONGA, Monsieur Alain DIDIER, Monsieur Thierry LABORDE, Madame Martine LOPEZ, Monsieur François MIGAUD et Monsieur Christophe SERENA

Secrétaire de séance : Madame Véronique DUPORGE

ORDRE DU JOUR

1) Intervention : Gironde numérique
2) Informations : nouvelle organisation des services enfance-jeunesse et SCoT Sud Gironde
3) ZAE Baraillot – Validation de la proposition d'aménagement
4) Répartition 2026 du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
5) Admissions en créances éteintes
6) Radio Entre-Deux-Mers – Versement anticipé d'une subvention
7) SMABVO – Représentation de la Communauté des Communes – Modification
8) SMER-E2M – Représentation de la Communauté des Communes – Modification
9) Solidarité en faveur des communes girondines sinistrées par les incendies
10) Questions diverses

DÉCISION : AUCUNE

Validation du Procès-verbal du 8 juin 2026 à la majorité

	VOTES
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	48
Nombre de procurations	3
Excusé	7
Absents	8
Nombre de votants	51

Pour	46
Contre	0
Abstentions	4
Non votant	1

Validation du Procès-verbal du 6 juillet 2026 à la majorité

	VOTES
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	48
Nombre de procurations	3
Excusés	7
Absents	8
Nombre de votants	51

Pour	43
Contre	1
Abstentions	5
Non votant	2

DÉLIBERATIONS

DEL_2026_076
Objet : ZAE Baraillot – Proposition d'aménagement – Validation

Vu la délibération n° DEL_2023_072 du Conseil Communautaire réuni le 9 octobre 2023 relative à l'élaboration d'une stratégie d'aménagement de la Zone d'Activités Économiques de Bellebat-Targon-Faleyras ;

Vu la délibération n° DEL_2024_099 du Conseil Communautaire réuni le 9 décembre 2024 relative au choix de la stratégie de développement de la Zone d'Activités Économiques Bellebat-Targon-Faleyras ;

Vu l'appel à concurrence transmis le 9 octobre 2025 relatif à la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'aménagement de la Zone d'Activités Économiques Baraillot ;

Vu la délibération n° DEL_2026_010 du Conseil Communautaire réuni le 9 mars 2026 relative à l'attribution de la maitrise d'ouvrage pour l'aménagement de la Zone d'Activités Économiques Baraillot à CREHAM et BERCAT ;

Monsieur Colin SHERIFFS, vice-président en charge du développement économique, expose l'avis de la commission développement économique réunie le 7 septembre 2026 relatif à l'aménagement de la Zone d'Activité Baraillot.

La validation de cette proposition d'aménagement vise à architecturer la viabilisation du foncier (création de la voirie, alimentation des réseaux secs et humides, …), à permettre le lancement d'études complémentaires si nécessaires, avant le dépôt du permis d'aménager.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :
- DE VALIDER la proposition d'aménagement de la Zone d'Activités Économiques Baraillot envisagée par la commission développement économique.

Départ de Monsieur Christophe MIQUEU qui donne procuration à Monsieur Daniel BARBE
Arrivée de Madame Tania DURAND et Monsieur Lionel SOLANS avant la présentation et le vote.

	VOTES
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	49
Nombre de procurations	4
Excusé	5
Absents	8
Nombre de votants	53

Pour	48
Contre	2
Abstentions	2
Non votant	1

Échanges :
Madame Sylvie TESSIER fait remarquer qu'il était indiqué dans l'ordre du jour que des documents allaient être envoyés ultérieurement. Elle souhaiterait savoir si cela a été fait.
Monsieur Colin SHERIFFS répond que non et demande si le sujet doit être reporté. Il souligne qu'en cas de report, le projet ne pourra pas se faire.
Monsieur le Président pense que la présentation peut se faire ce soir car il faut que le dossier soit déposé au plus tard le 31 décembre 2026. Il précise que les éléments ont été reçus ce jour à la CdC.
Monsieur Colin SHERIFFS évoque l'avancée du projet de la zone d'activité Baraillot. L'accès pourra se faire uniquement par la « petite route » départementale. Les habitants de Bellebat ont été rencontrés pour leur présenter le projet. Il ajoute que les lignes directrices devront être données au bureau d'étude.
Madame Tania DURAND précise que le conseil municipal de Bellebat est favorable au projet.
Monsieur Éric GUÉRIN demande ce qu'il est de la partie Faleyras.
Monsieur Colin SHERIFFS indique qu'il s'agit d'une zone agricole (non constructible) et que le sujet ne faisait pas partie des échanges avec le bureau d'étude.
Madame Émilie BAILLET souhaite savoir si les habitants sont d'accord.
Monsieur Colin SHERIFFS répond qu'ils n'étaient pas informés du projet avant la réunion faite avec le conseil municipal. Ils préfèrent avoir une zone d'activité que des habitations.
Madame Tania DURAND précise que la parole des habitants a été respectée (zone tampon dans le projet). Elle souligne qu'il a été souhaité qu'il n'y ait pas de grand bâtiment.
Madame Sylvie TESSIER demande des précisions sur la zone tampon entre les habitations et la ZAE.
Monsieur Colin SHERIFFS répond 20 mètres.

DEL_2026_077
Objet : Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2026 - Répartition

Monsieur le Président soumet au vote des membres du Conseil Communautaire le mode de répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Le montant total du FPIC au titre de l'exercice 2026 s'élève à 441 732 € (Part EPCI 223 784 € + Part des communes membres 217 948 €). Il appartient aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur l'un des 3 modes de répartition possibles :

1- Conserver la répartition dite « de droit commun » dont les montants de répartition ont été transmis par les services préfectoraux ;
2- Opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 » : le prélèvement et/ou le reversement sont dans un premier temps répartis entre la Communauté des Communes d'une part et ses communes membres, d'autre part, librement mais sans avoir pour effet de s'écarter de plus de 30% du montant de droit commun. Dans un second temps, la répartition du FPIC entre les communes membres peut être établie en fonction au minimum des 3 critères précisés par la loi :
 - en fonction de leur population,
 - de l'écart entre le revenu par habitant des communes membres et le revenu moyen par habitant de l'ensemble intercommunal,
 - du potentiel fiscal ou financier par habitant des communes membres, au regard du potentiel fiscal ou financier moyen par habitant sur le territoire de la Communauté des Communes, auxquels peuvent s'ajouter d'autres critères de ressources ou de charges choisis par le conseil communautaire.

Ces modalités ne peuvent avoir pour effet ni de majorer de plus de 30% la contribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun, ni de minorer de plus de 30% l'attribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun ;

3- Opter pour une répartition « dérogatoire libre », la nouvelle répartition du prélèvement et/ou du reversement appartenant à la Communauté des Communes, aucune règle particulière n'étant prescrite. Cependant ce mode de répartition exige que le Conseil Communautaire délibère à l'unanimité dans un délai de 2 mois suivant la notification du prélèvement ou reversement, soit délibérer à la majorité des 2/3 dans ce même délai avec approbation des conseils municipaux dans un délai de 2 mois suivant la délibération de l'EPCI. A défaut de délibération dans ce délai, ils seront réputés l'avoir approuvée.

La Fiche d'information transmise, relative au calcul de la répartition du droit commun, s'établit comme suit :

COMMUNES	MONTANT DU DROIT COMMUN
PORTE DE BENAUGE	8 004,00 €
BAIGNEAUX	6 974,00 €
BELLEBAT	5 393,00 €
BELLEFOND	3 100,00 €
BLASIMON	12 453,00 €
CASTELMORON D'ALBRET	522,00 €
CASTELVIEL	2 560,00 €
CAUMONT	1 461,00 €
CAZAUGITAT	2 860,00 €
CESSAC	3 080,00 €
CLEYRAC	1 876,00 €
COIRAC	2 938,00 €
COURPIAC	1 799,00 €
COURS-DE-MONSÉGUR	3 015,00 €
COUTURES-SUR-DROPT	956,00 €
DAUBÈZE	1 809,00 €
DIEULIVOL	5 367,00 €
FALEYRAS	6 195,00 €
FRONTENAC	11 640,00 €
GORNAC	5 033,00 €
LADAUX	2 383,00 €
LANDERROUET-SUR-SÉGUR	1 119,00 €
LE PUY	6 138,00 €
LUGASSON	4 819,00 €
MARTRES	1 408,00 €
MAURIAC	3 026,00 €
MESTERRIEUX	3 138,00 €
MONTIGNAC	1 834,00 €
MOURENS	5 168,00 €
NEUFFONS	1 864,00 €
RIMONS	2 586,00 €

ROMAGNE	7 966,00 €
SAUVETERRE-DE-GUYENNE	15 765,00 €
SOULIGNAC	6 477,00 €
SOUSSAC	2 069,00 €
ST ANTOINE-DU-QUEYRET	558,00 €
ST BRICE	4 304,00 €
ST FÉLIX-DE-FONCAUDE	4 188,00 €
ST FERME	3 981,00 €
ST HILAIRE-DU-BOIS	800,00 €
ST LAURENT-DU-BOIS	3 123,00 €
ST MARTIN-DE-LERM	1 953,00 €
ST MARTIN-DU-PUY	1 698,00 €
ST PIERRE-DE-BAT	4 122,00 €
ST SULPICE-DE-GUILLERAGUES	3 008,00 €
ST SULPICE-DE-POMMIERS	3 954,00 €
STE GEMME	2 465,00 €
TAILLECAVAT	4 525,00 €
TARGON	26 474,00 €
TOTAL	**217 948,00 €**

RÉPARTITION DU FPIC ENTRE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES ET SES COMMUNES MEMBRES	
COMMUNAUTÉ DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS	**223 784 €**
PART COMMMUNES MEMBRES	**217 948 €**

TOTAL DROIT COMMUN	**441 732 €**

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide :
- D'OPTER pour la répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) en la forme dite de « droit commun » dont les montants ont été transmis par les services préfectoraux ;
- DE DONNER tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer toute pièce relative à cette décision.

	VOTES
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	49
Nombre de procurations	4
Excusé	5
Absents	8
Nombre de votants	53

Pour	37
Contre	13
Abstentions	2
Non votants	1

Échanges :
Monsieur Michel DELBARY fait remarquer que suite à la nouvelle proposition de droit commun, la commune de Frontenac perd 3 500 €.
Monsieur le Président rappelle que ce sont des chiffres donnés par les services de l'État (plus ou moins 30 %).
Monsieur Éric GUÉRIN fait remarquer que lorsque l'on fait partie d'une communauté de communes, il est normal de participer au pot commun.

DEL_2026_078
Objet : Admissions en créances éteintes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, relative aux pertes sur créances irrécouvrables et notamment aux créances éteintes dans le cadre d'une procédure de surendettement ou d'une procédure collective, lorsque le comptable a satisfait à l'ensemble de ses obligations ;

Vu la demande d'admission au titre des créances éteintes émanant de la Trésorerie de Coutras, d'un montant total de 5 881.35 € ;

Vu le Budget Primitif 2026 de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers – Chapitre 65 – Article 6542 ;

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :
- D'ADMETTRE en créances éteintes – article 6542 - les titres de recettes dont le montant total s'élève à 5 881.35 €.

	VOTES
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	49
Nombre de procurations	4
Excusé	5
Absents	8
Nombre de votants	53

Pour	36
Contre	14
Abstention	1
Non votants	2

DEL_2026_079
Objet : Avance sur subvention Radio Entre-Deux-Mers

Monsieur le Président expose les difficultés de trésorerie rencontrées par la radio locale Entre-Deux-Mers.

Le versement de la subvention de fonctionnement par l'État - Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique locale (FSER) - principale aide financière de l'association, attendu en septembre, ne sera effectif qu'en fin d'année 2026.

Les charges de fonctionnement devant être honorées (loyer, émetteur, fluides, droits d'auteur, salaire du coordonnateur ……), l'association alerte sur sa situation et fait appel aux dons afin de poursuivre son activité. Le besoin estimé s'élève à 12 000 €.

Sur demande de Monsieur le Président de Radio Entre-Deux-Mers, après entrevue, exposé du quotidien et activités de l'association, Monsieur le Président propose d'anticiper dès septembre 2026, le versement de la subvention 2027 au montant de 3 000 €, correspondant à celle budgétisée chaque année.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide :
- DE VALIDER le versement anticipé d'une subvention de 3 000 euros, correspondant au montant de la subvention budgétisée et attribuée chaque année à la radio locale Entre-Deux-Mers.

	VOTES
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	49
Nombre de procurations	4
Excusé	5
Absents	8
Nombre de votants	53

Pour	44
Contre	5
Abstentions	2
Non votants	2

DEL_2026_080
Objet : SMABVO – Modification de la désignation des délégués

Vu la délibération n° DEL_2026_052M1 du Conseil Communautaire réuni le 4 mai 2026 relative à la représentation de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers auprès des différents syndicats ;

Considérant que la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, pour les communes de Gornac, Ladaux, Montignac, Mourens, Porte-de-Benauge, Saint Pierre-de-Bat, Soulignac, Targon adhère au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de l'Oeuille et du Matelot/Chay (SMABVO) ;

Considérant qu'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes mentionnés à l'article L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant les modifications à apporter à la délibération n° DEL_2026_052M1 au vu du renoncement (par démission) exprimé par 1 élue à représenter la communauté des communes au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de l'Oeuille et du Matelot/Chay (SMABVO) ;

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide :
- DE DÉSIGNER les 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants comme suit :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	REPRÉSENTANT
Denis MODET (Mourens)	Jean-Claude VIGOUROUX (Soulignac)	GEMAPI - Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers
Noël CHAVANSOT	Jacques MESSAGER	Gornac
Michel JAY	Christophe FLAUJAC	Ladaux
Romain ABELA	Cécile BAREYRE	Montignac
Amélie COLLE	Philippe LEFÈVRE	Mourens
Marie-Françoise MANO	Éric GUÉRIN	Porte-de-Benauge
Florent SIMONNEAU	Alex BERNARD	Saint Pierre-de-Bat
Jérôme VIALA	Benoît DUPOUY	Soulignac
Alain JEAN	Michel REDON	Targon

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	49
Nombre de procurations	4
Excusé	5
Absents	8
Nombre de votants	53

Pour	46
Contre	4
Abstention	3
Non votant	0

DEL_2026_081
Objet : SMER-E2M – Modification de la désignation des délégués

Vu la délibération n° DEL_2026_052M1 du Conseil Communautaire réuni le 4 mai 2026 relative à la représentation de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers auprès des différents syndicats ;

Considérant que la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, pour les communes de Baigneaux, Bellebat, Bellefond, Blasimon, Castelviel, Cazaugitat, Cessac, Coirac, Courpiac, Daubèze, Faleyras, Frontenac, Gornac, Lugasson, Martres, Mauriac, Montignac, Romagne, Saint Antoine du Queyret, Saint Brice, Saint Pierre de Bat, Saint Sulpice de Pommiers, Sauveterre-de-Guyenne, Soussac, Targon, Porte de Benauge (périmètre des anciennes communes de Cantois et Saint Genis du Bois) adhère au Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre Deux Mers (SMER-E2M) ;

Considérant les statuts du Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre-Deux-Mers (SMER-E2M) qui confirment la nomination de 6 délégués titulaires et de 6 délégués suppléants pour la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers ;

Considérant qu'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes mentionnés à l'article L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant les modifications à apporter à la délibération n° DEL_2026_052M1 au vu du renoncement exprimé par 1 élu à représenter la communauté des communes au sein du Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre Deux Mers (SMER-E2M) ;

Le Conseil Communautaire à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :
- DE DÉSIGNER les 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants comme suit conformément aux statuts du Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre Deux Mers (SMER-E2M) :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
Christian BONNEAU (Sauveterre de Guyenne)	Sandrine ALLAIN (Baigneaux)
David BONNEFIN (Blasimon)	Daniel RAOULT (Daubèze)
Jean-Arnaud TASTET (Cessac)	Benjamin DURU (St Brice)
Sandrine KIES (Frontenac)	Jean-Michel LETARD (Faleyras)

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	49
Nombre de procurations	4
Excusé	5
Absents	8
Nombre de votants	53

Pour	45
Contre	6
Abstentions	2
Non votant	0

DEL_2026_082
Objet : Solidarité en faveur des communes girondines sinistrées par les incendies

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Considérant que, des incendies d'une ampleur exceptionnelle se sont déclarés en Gironde, ayant pour conséquence la destruction d'une surface substantielle du massif forestier des Landes de Gascogne, ainsi que de nombreux immeubles, et ayant entraîné l'évacuation d'un nombre conséquent de personnes.

Considérant que, face à ce drame, l'association des maires et des présidents d'intercommunalité de Gironde (AMG), a ouvert un fond de solidarité dans le but de recueillir les dons des collectivités territoriales en soutien financier des communes sinistrées.

Considérant que, sensible aux pertes environnementales, bâtimentaires et routières, que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers souhaite apporter son soutien et sa solidarité aux communes de Gironde impactées ;

Considérant qu'il est proposé au conseil communautaire de contribuer au soutien des communes impactées dans la mesure de ses capacités financières.

Le Conseil Communautaire à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :
- D'APPROUVER le versement d'un montant de 17 300 € (soit 1 € par habitant) aux communes sinistrées par l'intermédiaire de l'association des maires et des présidents d'intercommunalité de Gironde (AMG) ;
- D'HABILITER Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;
- D'INSCRIRE les crédits au budget.

	VOTES
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	49
Nombre de procurations	4
Excusé	5
Absents	8
Nombre de votants	53

Pour	48
Contre	2
Abstention	1
Non votants	2

INTERVENTION

- Intervention : Gironde numérique

Monsieur David DUMEZ, responsable de l'aménagement numérique, indique que les cas particuliers seront traités en dehors de cette réunion. Les demandes peuvent être envoyées par mail.
Monsieur Pierre FAURET, ingénieur en charge du suivi du développement de l'exploitation et référent affecté à notre collectivité, fait part du bilan des déploiements concernant la couverture fibre optique du territoire qui ne présente pas de disparités majeures. En cas de situation de blocages, il est possible de le contacter au 06 27 01 90 71 ou par mail à l'adresse suivante : p.fauret@girondenumerique.fr

Il évoque également le guichet unique de Gironde Haut Méga. Pour toutes questions ou problèmes, les élus peuvent envoyer une demande ou réclamation à son adresse mail citée ci-dessous ou à infrastructuresgirondenumarique.fr. En ce qui concerne les administrés, l'entrée unique est : girondehautmega.fr

Il rappelle la fin du réseau cuivre/ADSL avec :

- Une fermeture commerciale qui a eu lieu en janvier 2026 ;
- Une coupure du service par lot depuis 2024 et jusqu'en 2030 ;
- Et le démontage (non programmé).

Madame Myriam RÉGIMON fait remarquer qu'elle devait avoir un retour concernant les modalités d'informations aux habitants. Elle demande ce qu'il en est.

Monsieur Pierre FAURET indique que ce sont les opérateurs qui contactent les clients afin de les prévenir de la bascule. Il informe d'une aide à la réalisation de travaux en domaine privé qui peut être sollicitée jusqu'au 31 janvier 2027.

Madame Alice NGUYEN, responsable des services numériques, présente les services (hébergés dans le Data center sécurisé du Département) qui sont mis à disposition des EPCI adhérant annuellement :

- Identité numérique (adresse mail) et de messagerie avec nom de domaine correspond à la collectivité ;
- Système de cybersécurité dont les données sont sauvegardées chaque nuit et pendant 3 mois, un coffre-fort ;
- Site internet et la possibilité de créer des formulaires ;
- Un service en lien avec la Préfecture et la DGFIP proposant le certificat de signature électronique ;
- Serveur mails et partage de calendrier ;
- Offre de vidéoprotection.

Un informaticien mutualisé peut intervenir sur le réseau, le matériel, le système d'information et de téléphonie.

Pour toutes questions vous pouvez envoyer votre demande à l'adresse suivante : services@girondenumerique.fr

Madame Myriam RÉGIMON souhaite savoir s'il est possible d'avoir une formation ou une information.

Madame Alice NGUYEN répond que les secrétaires peuvent contacter les services de Gironde numérique pour fixer un rendez-vous afin de prévoir un accompagnement dans les différentes démarches.

Monsieur Jean-Marc PRA fait remarquer des problèmes de réseau (orange) qui perdurent malgré plusieurs sollicitations. Il demande quelle autre démarche peut être faite pour résoudre la situation.

Monsieur David DUMEZ indique que l'administré doit se rapprocher de l'opérateur. Les élus peuvent contacter les services de Gironde numérique pour essayer de comprendre ce qui bloque en envoyant la demande à : infrastructures@girondenumerique.fr ou en appelant Pierre FAURET au 06 27 01 90 71.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Organisation des services enfance-jeunesse :

Madame Myriam RÉGIMON présente la nouvelle organisation mise en place à compter du mois de septembre :

- Direction Multisites ALSH gérée par Jean-Baptiste DUCOS à la place d'Alex BAUDIN qui va développer les actions sportives en binôme avec Chloé BIELSA. Gwenaëlle BASPEYRAS et Johanna ÉLIAUTOUT restent en continuité de direction. L'alternance entre l'ALSH de Targon et celui de Sauveterre-de-Guyenne permet aux animateurs d'enrichir les propositions auprès des enfants ;
- Direction Multisites Jeunesse gérée par Léo AYER avec Marine ROZIER en continuité de direction qui sera également le binôme de Pom NUHAIN pour l'information jeunesse (renforcer les actions hors les murs et le CLAS).

Cette réorganisation permet une meilleure fluidité lors de l'ouverture du Cap 33 (lien avec les associations tout au long de l'année).

Documents présentés : organigramme du service enfance et sports / projection organisationnelle 2026-2030

- SCoT Sud Gironde

Monsieur Colin SHERIFFS rappelle l'organisation du séminaire SCOT. Il indique qu'un seul titulaire sur sept est venu à la dernière réunion et il demande à ce que les personnes nommées confirment qu'elles souhaitent continuer ou non. Un mail a été envoyé aux mairies afin d'identifier un référent par commune (en attente de réponse de 25 communes). Il rappelle l'importance de participer à cette réunion afin de produire un document équilibré et juste.
Un élu souhaite savoir à quel moment le mail a été envoyé.
Monsieur le Président répond que le SCoT a envoyé un mail le 27 août qui a également été redirigé par la CdC. Il propose que ce mail soit renvoyé aux maires et secrétaires de mairie.
Madame Danièle FOSTIER trouve dommage que ces réunions soient organisées en journée pour les personnes qui travaillent.

- Feux

Monsieur Lionel SOLANS trouve dommageable que certains élus n'aient pas été prévenus des commémorations qui ont eu lieu à Targon suite aux feux.

- Plan Paysage

Monsieur Benjamin MALAMBIC rappelle le lancement du Plan Paysage le mercredi 30 septembre à 18 h à Blasimon. Il souhaiterait que les communes soient représentées. Un mail a été envoyé aux conseillers communautaires, aux élus de toutes les commissions de la CdC et aux secrétaires de mairie.

- PETR

Monsieur Lionel SOLANS évoque une réunion avec les acteurs de la foncière (SAFER et PETR). Il a été échangé sur le rachat des terres par les banques. Cela devrait avoir comme perspective de remembrer les parcelles. D'après une première projection, et analyse, il semblerait que le parcellaire viticole en place soit à rediscuter. La Commission Transition Agricole étudiera tous les projets.
Monsieur le Président demande si les communes recevront la cartographie présentée.
Monsieur Lionel SOLANS espère que cela sera fait.
Monsieur Marcelin DUPART ajoute qu'une analyse économique de la foncière d'avenir (calcul rentabilité) a été faite. Il fait part de propositions de la part des banques et des collectivités. Il s'est renseigné sur le prix de rachat qui est d'environ 3 à 4 milles euros/hectare. Dans 15 jours, le dossier devrait être statué. Il serait possible de délocaliser la partie renaturation avec une autre destination et des îlot plus gros (diversification agricole). Il souligne la perte de 100 euros/hectare de vigne arrachée en impôt foncier non bâti agricole qui a une incidence sur le budget des communes. Perte de fonctionnement suite aux diminutions des terrains viticoles (vignes arrachées). Il alerte sur l'importance de ce sujet.
Monsieur Michel DELBARY indique qu'il n'existe pas de culture susceptible d'être rentable à nos jours.
Monsieur Lionel SOLANS a eu connaissance de la signature d'une charte entre plusieurs mairies et les jeunes agriculteurs. Le Conseil municipal de Faleyras a également pris la décision de signer cette charte. Il souhaite savoir si la CdC a prévu la même démarche.
Monsieur le Président rappelle que Madame Sylvie TESSIER avait évoqué ce sujet cet été. Toutes les communes ont reçu un courrier des jeunes agriculteurs. Le sujet n'a pas encore été évoqué. Il demande qu'une simulation soit effectuée avant une présentation en conseil communautaire.
Monsieur Lionel SOLANS fait remarquer le manque de complétude de la carte du PETR mentionnant les producteurs locaux et de souveraineté alimentaire. Un message a été envoyé à toutes les maires pour demander aux agriculteurs et métiers de bouche, qui souhaitent être référencés, de se faire connaitre pour plus de visibilité. Le sujet sera abordé lors de la réunion Transition Agricole du 23 septembre en présence des deux techniciennes du PETR qui expliqueront son fonctionnement.

Madame Christiane FOUILHAC souligne qu'il serait judicieux que ce sujet soit mentionné dans le Force +.

- Pharmacie de Targon

Monsieur Éric GUÉRIN informe du souhait du locataire de la pharmacie de Targon d'acheter le bien. Il demande l'avis aux conseillers communautaires avant de débuter les échanges.
Monsieur Michel BRUN pense qu'il faut évoquer ce sujet lors d'un prochain conseil communautaire. Il faut calculer la différence entre ce que rapportent les loyers et le remboursement de l'emprunt.
Monsieur Lionel SOLANS fait remarquer qu'il est nécessaire de connaitre le prix de vente.
Monsieur Yves d'AMÉCOURT rappelle que la pharmacie a été construite par la Communauté de Communes de Targon. Il considère qu'un locataire qui devient propriétaire permet de rester plus facilement sur la zone d'activité. Le sujet devrait être travaillé en commission Finances.
Madame Évelyne BONNOTTE souligne le besoin d'éléments financiers avant de se prononcer.
Monsieur le Président indique que le travail sera effectué afin de savoir si la vente du bien est possible. Une réponse sera donnée dès lors que tous les éléments seront apportés.

- Remplacement : Accueil périscolaire – Secrétariat de mairie

Monsieur le Président informe de la mise à disposition d'un agent de la CdC pour effectuer des remplacements en périscolaire à l'école de Coirac et la cantine à Castelviel.
Il alerte concernant la charge de travail élevée de l'agent en charge des remplacements de secrétaire de mairie. Plusieurs mairies n'ont pas de secrétaire actuellement et cela pose problème. Il a été interpellé par monsieur Jacques MOULINE et monsieur Philippe COURDILLE qui ont demandé s'il était possible de créer un deuxième poste pour ce service.
Monsieur Michel BRUN précise que le fonctionnement doit être révisé. Un réajustement doit être fait en ce qui concerne la nature des fonctions qui dépasse parfois les dispositions prévues.
Monsieur le Président indique que ce sujet sera travaillé en commission Ressources Humaines.

- Forum « Bien vieillir à la Rurale »

Madame Annie-Christine PELLEGRINO informe de la semaine bleue du 5 au 11 octobre 2026. Un Forum sera organisé le 5 octobre 2026 avec les Maires, les élus des CCAS, la MSA, le Département, la CPTS, les entreprises d'aide à domicile (présentation et échanges avec les différents partenaires). Elle rappelle que le Projet Social de Territoire doit être réécrit en 2027. Elle souhaite que les élus soient acteurs malgré le peu de retour.
Elle notifie la tenue d'une commission mixte le 12 novembre prochain. Des groupes de travail seront organisés.

✓ Dates des Conseils Communautaires et Bureau – Année 2026 :
Conseils Communautaires : 12 octobre et 9 novembre
Bureau : 28 septembre et 26 octobre

Délibérations prises : DEL_2026_076, DEL_2026_077, DEL_2026_078, DEL_2026_079, DEL_2026_080, DEL_2026_081 et DEL_2026_082

BARBE Daniel	**DUPORGE Véronique**